



«L'autorité des USA comme médiateurs en Ukraine est gravement compromise»

Attaque américaine au Venezuela L'arrestation de Nicolás Maduro par des forces spéciales états-uniennes enfreint plusieurs règles fondamentales du droit international, selon le juriste Oliver Diggelmann.

Christian Zürcher

Les États-Unis attaquent le Venezuela, des forces spéciales arrêtent son chef d'État, l'autocrate Nicolás Maduro, et l'envoient par avion aux États-Unis.

Cette opération sans précédent soulève de nombreuses questions. Oliver Diggelmann, professeur de droit international public à l'Université de Zurich, fait le point.

L'attaque américaine contre le Venezuela est contraire au droit international.

Vous êtes d'accord?

Oui, ce n'est pas une question.

Quelles normes ont été violées?
D'abord, l'attaque viole l'interdiction du recours à la force, c'est-à-dire l'interdiction d'attaquer militairement d'autres États.

Les États-Unis affirment se défendre contre le «narco-terrorisme» vénézuélien, qui a fait de nombreuses victimes.

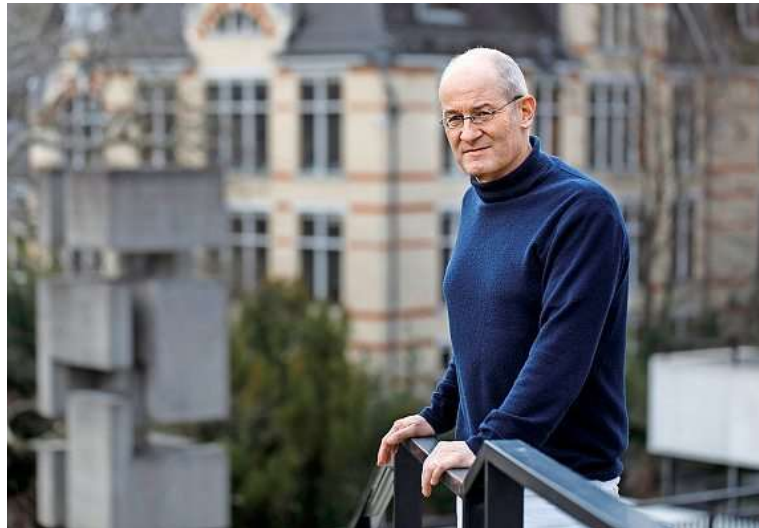
Or, selon la Charte de l'ONU, la légitime défense n'est autorisée qu'en réponse à une attaque militaire. L'argument ne tient donc pas.

Quelles autres règles ont été enfreintes?

L'immunité des chefs d'État – avec l'arrestation de Nicolás Maduro et le projet de le faire juger à New York. Aucun État ne peut traduire un chef d'État en exercice devant ses tribunaux nationaux. Les tribunaux pénaux internationaux le peuvent, en revanche. C'est pourquoi la Cour pénale internationale a émis des mandats d'arrêt contre Vladimir Poutine et Benjamin Netanyahu.

Cette règle d'immunité protège-t-elle également les dictateurs devant les tribunaux d'autres États?

Pendant la durée du mandat, oui. Le droit international accorde en effet une importance extrême à la stabilité des États et de leurs gouvernements. Le raisonnement est le suivant: les régimes d'injustice constituent finalement un moindre mal que les guerres et les guerres civiles, dans lesquelles les vies humaines ne comptent souvent plus du tout. Une fois le mandat terminé, la règle de l'immunité ne s'ap-



Oliver Diggelmann considère que l'ordre mondial est en crise. Il dénonce l'hypocrisie des grandes puissances.

Dominique Meienberg

plique plus. C'est pourquoi tant de dictateurs s'accrochent à leurs fonctions.

La Suisse a certes appelé au respect du droit international. Mais comparée à la fermeté dont elle a fait preuve après l'attaque russe contre l'Ukraine, cette réaction semble presque timide. Qu'en pensez-vous?

Vous évoquez le problème des différentes échelles de mesure. La Suisse a choisi la voie de la prudence. Tout comme d'autres gouvernements européens: ils peinent désormais à trouver les mots justes. Le chancelier allemand Friedrich Merz parle d'une situation «complexe». Mais qu'y a-t-il de complexe ici? Je ne le vois pas.

La Russie a condamné l'attaque américaine, affirmant qu'elle violait le droit international. Comment faut-il interpréter cette position?

Il s'agit d'une simple rhétorique. Mais cela renvoie aussi à un vrai problème de crédibilité de l'Occident: cette application à géométrie variable, ces deux poids deux mesures. C'est d'ailleurs l'un des reproches justifiés que les pays du Sud adressent à l'Occident.

La Russie a été sanctionnée. Les États-Unis sont-ils en train de subir le même sort?

Franchement, je ne pense pas. Du moins pas de la part de l'Occident, qui dépend des États-Unis pour sa politique de sécurité et qui craint les droits de douane américains.

La Russie a enfreint le droit international, et maintenant les États-Unis aussi. Quel est votre ressenti en tant que spécialiste du droit international?

Il faut d'abord prendre du recul. Le droit international a toujours suscité des débats, notamment sur son talon d'Achille: l'interdiction de recourir à la force. Le respect tacite d'innombrables règles dans la vie quotidienne ne fait jamais la une des médias. C'est le bruit de fond de notre quotidien. Mais je ne veux rien enjoliver: nous sommes à un point critique concernant l'interdiction de recourir à la force.

Que voulez-vous dire?

Aujourd'hui, les trois grandes puissances militaires – les États-Unis, la Russie et la Chine – s'arrogent des exceptions à l'interdiction du recours à la force. Mais

pour les autres nations, elles brandissent le droit international.

Vous avez récemment écrit que l'ordre mondial est en crise. À quel point la situation est-elle grave?

Nous traversons une phase de reconfiguration du système international, dont l'issue demeure incertaine. Deux changements majeurs se dessinent. Premièrement, les pays émergents comme l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud, et le Sud global en général, revendiquent légitimement un rôle plus central dans les institutions internationales comme le Conseil de sécurité de l'ONU.

Et deuxièmement?

Deuxièmement, les trois grandes puissances militaires cherchent à faire renaître un système de sphères d'intérêt dans leur voisinage. Le président Trump l'a clairement indiqué dans sa stratégie de sécurité, en se référant explicitement à la doctrine Monroe du début du XIX^e siècle. Certaines choses sont peut-être inévitables. Mais il convient de contrer cette ambition des grandes puissances.

Comment?

Je ne peux évidemment pas prédire si les grandes puissances parviendront à établir un tel système avec des sphères d'intérêt. De telles évolutions ne sont pas linéaires, et les États-Unis restent une démocratie où certaines choses peuvent changer rapidement. Je peux toutefois affirmer qu'il est désormais essentiel de dénoncer les violations de manière très claire. De s'unir pour défendre l'interdiction du recours à la force, qui a épargné au monde beaucoup de souffrances et permis le progrès.

Quelle est encore la valeur du droit international?

Je pense qu'il restera central, malgré tout. Aussi dramatique que soit le présent. Le commerce international, les communications transfrontalières, le trafic aérien et bien d'autres domaines reposent sur des traités internationaux. Personne ne souhaite y renoncer. Je ne crois pas non plus que les grandes puissances veuillent abandonner l'interdiction générale du recours à la force. Elles cherchent simplement des exceptions pour elles-mêmes, dans leur sphère d'influence.

Y aura-t-il des imitateurs?

Rares sont les États capables de mener une guerre d'agression sans prendre de risques considérables. Mais cette attaque profite évidemment à la Russie et à la Chine. L'autorité des États-Unis comme médiateurs de paix en Ukraine est gravement compromise, tout comme leur position face aux ambitions chinoises sur Taïwan.

Comment sortir de là?

En veillant à ce qu'un maximum d'États s'unissent et affirment sans ambiguïté le caractère non négociable de l'interdiction du recours à la force. Une Europe qui parlerait d'une seule voix en matière de politique de sécurité aurait un réel poids. Une Suisse courageuse y contribuerait.

Qu'est-ce qu'une Suisse courageuse?

Elle devrait condamner l'attaque avec la plus grande fermeté. La violation de l'interdiction du recours à la force est inacceptable.

Traduction: Olivia Beuchat